[illegible] les [illegible] et injurieuses [illegible] par rapport à la valeur de la greine, qui est de 70 à 80 francs les 100 kilos, et de 30 francs pour les 50 kilos, et une production de 30 à 35 0/0.

Toutefois que la protection accordée au sucre, par les droits de douane, en prenant les sucres de jusse, est à peine de 20 0/0.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La coupe Gordon-Bennett

Saalburg, 17 juin. — Aujourd'hui a été couru, pour la cinquième fois, la grande épreuve internationale Automobiles créée par M. Gordon-Bennett.

Le point de départ de la course est à Saalburg, près de Homburg, la station balnéaire bien connue. Le circuit passe par Usingen, Weilbourg, Limbourg, Linder, Kirberg, Hanerkirchen et Neuhoff, soit au total 137 kilomètres 500. Les voitures concurrentes, au nombre de 19, ont à faire ce parcours quatre fois.

Le temps est splendide. Des foules en constate une vive mécontentement. Des trains spéciaux arrivent à Hombourg de toutes les directions. En automobile, en voiture, par le chemin de fer électrique, à pied, les gens se pressent en masse vers Saalburg, lieu de départ et d'arrivée de la course Gordon-Bennett.

Dès avant six heures, le voiture de Jenatzy (allemand), qui part le premier, est en place. Les tribunes commencent à s'emplir. Les membres du Comité prennent leurs dernières dispositions.

L'empereur est arrivé à cheval à 6 heures 45, plus tôt qu'on ne l'attendait. L'impératrice est arrivée presque aussitôt en voiture. Leurs Majestés ont été reçues par le duc de Ratibor qui les a menées à la loge impériale.

Sont arrivés en même temps: le prince Henri de Prusse, le prince Frédéric-Léopold, le prince héritier de Ménington, le prince Frédéric-Charles de Hesse et la princesse.

L'empereur avait revêtu l'uniforme des hussards de la garde, et l'impératrice une toilette blanche.!

A 7 heures précises le signal du départ est donné. Jenatzy passe devant la tribune de l'empereur en saluant de la main droite.

Voici le résultat du départ de chaque tour :

Jenatzy (Allemand) a fait le trajet en 1 h. 25 minutes 56 secondes.

Théry (Français), 1 h. 26' 57".
Edge (Anglais), 1 h. 31' 4".
Girling (Anglais), 1 h. 32' 55".
Jarrott (Anglais), 1 h. 32' 57".
Salleron (Français), 1 h. 36' 59".
De Caters (Allemand), 1 h. 43' 15".
De Crawhez (Belge), 1 h. 46' 47".
Lancia (Italien), 1 h. 54' 53".
Pagny (Italien), 1 h. 54' 57".
Braun (Autrichien), 1 h. 56' 53".
Werner (Autrichien), 1 h. 58' 44".

L'empereur s'est rendu avec l'ambassadeur des Etats-Unis à une tribune qui est située un peu au-dessous de Saalburg et d'où il a observé la course. Le public lui a fait une ovation enthousiaste.

A 11 h. 45, il s'est rendu en automobile à Hombourg pour déjeuner au château.

Deuxième tour

Dans le deuxième tour, Théry (Français) retrepe le retard d'une seconde qu'il avait au premier tour, sur son concurrent allemand Jenatzy.

Le temps total des deux tours pour Théry est de 2 h. 52' 43".

Il est, pour Jenatzy, de 2 h. 55' 29".

La foule fait à Théry une chaleureuse ovation.

Viennent ensuite :

Girling (Anglais), 3 h. 7' 27".
Storero (Italien) 3 h. 22' 42".
Jarrott (Anglais), 3 h. 23' 7".
De Caters (Allemand), 3 h. 32' 3".
Lancia (Italien), 3 h. 37' 7".
De Cagny (Italien), 3 h. 39' 2".
Braun (Autrichien), 3 h. 52' 4".
Salleron (Français), 3 h. 40' 4".
Werner (Autrichien), 3 h. 57' 29".

Le troisième tour

Après le troisième tour, Théry, Français, est en avance de 9 minutes 15 secondes sur Jenatzy, Allemand. Les autres sont assez loin derrière.

LA FIN DE LA COURSE

Victoire du champion français Théry

Jenatzy second

Théry, le champion français, a terminé le quatrième tour et passé le but, remportant la victoire après une course de 5 h. 50' 03", sans compter les neutralisations.

Le temps de Jenatzy, Allemand, qui est second, est de 6 heures 1' 21". Il était 4 heures 56 de l'après-midi lorsque celui-ci est arrivé.

LA GUERRE
russo-japonaise

LA SITUATION

La nouvelle de quelques transports japonais coulés dans le détroit de Corée le cède en intérêt à celle qu'on attendait, de l'amiral Skrydlof franchissant ce détroit à corps perdu et venant, sort forcer l'entrée de Port-Arthur, soit *périr avec honneur* devant la côte de Kouang-Tong. Cette entreprise sans cesse était peut-être celle que les circonstances actuelles conseillaient, si Dragomirof a eu raison de dire qu'à la guerre *les opérations les plus hardies sont aussi les plus sages*; du moins, cette opportunité s'accentue-t-elle au moment où l'issue malheureuse de la bataille de Ouan-Fan-Gou semble de manière péremptoire que Port-Arthur ne peut plus désormais attendre de secours que du côté de la mer.

Les forces russes engagées dans cette affaire paraissent avoir été, outre le détachement spécial d'Ouan-Fan-Gou, le 1er corps d'armée tout entier, soit les 1re et 2e divisions, réduites chacune de moitié par les prélèvements faits pour Port-Arthur, et la 4e division au complet; en tout, 26.000 hommes. Le 15, le gros de ces forces occupait auprès de Ouan-Fan-Gou la position de Te-Li-Sou; un détachement de cavalerie, à 20 kilomètres sur la droite, surveillait, près de Ta-Fang Chen, les passages de Feu-Tchéou-Hip.

Les Japonais forts de trois divisions, la 5e, la 1re et l'une des trois divisions qu'on disait être en Kouang-Tong (1re, 3e, 4e) portaient le 15 au soir, l'après-midi une forte colonne au-delà de Oua-Ting'Tien, actuellement les 4 avant-postes russes le long de la voie ferrée et s'arrêtaient le soir au point de Feng-Kia-Tong. A droite, une colonne d'environ deux régiments Ou-Kia-Tous ; à gauche, une autre colonne destinée à se porter le lendemain dans la direction de Feu-Tchéou, amorçait ce mouvement par le détachement de cavalerie qu'elle devait suivre, à Kouan-Kéou et Ma-Sidon-Nan-Tse.

Le lendemain 16, la marche de cette flanqueur de gauche vers Feu-Tchéou et au-delà, produisait l'enveloppement du dispositif russe et faisait craindre au général Stackelberg que l'ennemi prépondérant ne lui coupât la retraite en se portant par la grande route vers Hiong-Yo-Tsan ; il abandonnait dès lors la ligne, en se repliant d'abord par cette route même, puis par les deux chemins violents de la vallée Bertée qui convergent vers Ouan-Kia-Ling.

La bataille de Oua-Fan-Gou

La dépêche japonaise communique le rapport suivant du commandant de l'armée japonaise du Liao-Tong :

« Le 15, notre corps principal s'est avancé vers le nord de Sexx collines, le long du chemin de fer, et a pris possession de la ligne allant à l'est de Ouang-Tsou-Ling. A cinq heures de l'après-midi, l'ennemi s'est retiré sur la ligne de Ma-Kia-Tous à Ou-Ka-Tous, et après une canonnade qui a duré deux heures, nous avons occupé, à minuit, la ligne de Ma-Kia-Tous à Ou-Kia-Tous.

Une autre colonne s'est avancée à l'est de Feu-Tchéou, sur la ligne Kouan-Kéou à Ma-Sidon-Nan-Tsé, afin de menacer la droite de l'ennemi et de couvrir notre flanc et nos derrières.

Près de Li-Ma-Tchéou, l'ennemi était augmenté des forces.

Le 15 juin, aux environs de Te-Li-Sou, les forces ennemies se composaient de deux divisions et demie, qui avaient pris position de Tafang-Chen à Tchéng-Tsé-Lin.

A l'aube, nous avons ouvert l'attaque. Notre corps s'est avancé de Tchou-Kia-Tous le long de la voie ferrée, en une seule colonne. A neuf heures du matin, une colonne de l'aile gauche, venant de Toung-Jloung-Kéou, s'est jointe à la précédente, tandis qu'un corps de cavalerie arrivait de Feheu-Kia-Tousen à midi.

L'ennemi s'est trouvé ainsi entouré près de Te-Li-Sou et, après un combat acharné, se dirigea vers le Nord, à trois heures de l'après-midi.

Nos pertes sont évaluées à moins de 1.000. D'après nos renseignements, nous avons pris un drapeau, 16 canons à tir rapide, et environ 300 ennemis, dont le commandant du 5e régiment de tirailleurs.

L'ennemi a laissé sur le champ de bataille plus de 500 tués et blessés. Nos éclaireurs ont rencontré des détachements ennemis marchant avec des drapeaux japonais et notre artillerie, ainsi induite en erreur, a suspendu le feu à cette vue.

La résistance des Russes dans la bataille livrée près de Ouan-Fan-Gou, fut vérifiablement héroïque; elle fut brisée finalement par le feu et par une attaque héroïque des Japonais. Ceux-ci, méprisant la mort, foudroyés par l'artillerie russe qui fauchait leurs rangs au fur et à mesure qu'ils avançaient, se projetèrent quand même à la baïonnette contre les canons, transperçant et égorgeant les artilleurs sur leurs pièces pour s'en emparer. La mêlée fut sanglante.

Les médecins et le personnel sanitaire firent des prodiges pour secourir les victimes de cet effroyable carnage; mais leur organisation étant très défectueuse, de nombreux blessés, sans secours, durent succomber sur le champ de bataille, faute de moyens de transport suffisants.

Débarquement de troupes japonaises

Niou-Tchouang, 17 juin, 4 h. matin. — Deux réfugiés grecs déclarent que les Japonais débarquent en nombre considérable à quelques milles au sud de Kaï-Tcheou, et qu'un vif combat avait eu lieu hier après-midi, au sud-est de cette localité.

Les transports Japonais coulés. Récit des survivants

On annonce officiellement à Tokio la perte de deux transports : « Hitatchi-Maru » et « Sodo-Maru » de 1.000 tonnes.

Les survivants du « Hitatchi-Maru » ont fait le récit suivant :

Nous aperçûmes les navires russes à sept heures du matin et, au signal qu'ils nous firent, nous stoppâmes.

Cependant, à dix heures, nous essayâmes de nous échapper. Les Russes nous suivirent et ouvrirent le feu sur le transport. Le feu était dirigé sur la ligne de flotaison. Les Russes ne laissèrent évoluer tant les troupes qui étaient à bord. La canonnade était terrible. En quelques minutes le pont fut rouvert de cadavres et ruisselants de sang.

Un obus vint frapper les machines, tuant deux cents hommes. Nous avons eu environ cinquante tués et blessés, et, à six heures, le navire était complètement submergé.

Le capitaine anglais Campbell, commandant le transport, sauta par-dessus bord, à deux heures. Il n'a pas été retrouvé. Le chef mécanicien fut tué sur la passerelle. Le commandant des troupes donna l'ordre de brûler le drapeau, puis il se suicida. Le reste d'équipages suivit son exemple. Un grand nombre d'hommes d'équipages parvinent échapper dans des embarcations.

Le *Sodo-Maru* est toujours à flot, bien que sérieusement endommagé ; on le remorque vers le port le plus rapprochés.

Le transport aperçut l'escadre russe à 35 milles à l'ouest du Chiro-Shima, mais il ne fit pas au signal de s'arrêter. Les Russes ouvrirent alors le feu et signalèrent : « Quitter le navire. » L'équipage prit place dans les canots et plusieurs hommes s'échappèrent. Le navire prit feu.

Il est encore impossible de savoir le nombre des hommes qui se trouvaient à bord des transports, ainsi que le chiffre des pertes.

L'escadre de Vladivostock

Ces deux transports le *Hitatchi-Maru* et le *Sodo-Maru* ont été coulés par des croiseurs de l'escadre russe de Vladivostock.

Voici à ce sujet une dépêche qui nous est transmise par l'*Agence russe*.

Saint-Pétersbourg, 17 juin. — Suivant les nouvelles parvenues à l'état-major de la marine, la division du croiseur de Vladivostok, après avoir fait une croisière au large de Fusan, est rentrée à son port d'attache dans la nuit du 12 au 13 juin.

Au cours de leur croisière, les bâtiments de guerre russes ont attaqué et coulé plusieurs transports japonais et ont fait prisonniers un grand nombre de marins nippons.

On ignore encore le nombre de navires japonais coulés ou endommagés, ainsi que leur nature et leur chargement.

Japon et Angleterre vont confirmer la nouvelle du départ de Port-Arthur des cuirassés *Czarewitch*, *Retvizan* et *Pallada* et du croiseur *Askold*.

D'autre part, la légation japonaise à Londres, communique ce télégramme :

Tokio, 17 juin. — L'escadre de l'amiral Kamimoura est partie le 15 dans la matinée à la poursuite de l'escadre de Vladivostok.

Enfin nous recevons cette dépêche :

Tokio, 17 juin. — Le mauvais temps a probablement empêché l'amiral Kamimoura d'atteindre les croiseurs russes. Une flotille de torpilleurs partie à leur poursuite a dû rentrer au port.

Une dépêche de l'impératrice de Russie

Mmes Ernest et François Carnot avaient informé l'impératrice mère de Russie de l'envoi prochain du matériel, confectionné à l'ouvroir Carnot, pour un hôpital militaire de 200 lits destinés aux blessés russes. L'impératrice mère vient d'adresser à Mmes Carnot le télégramme que voici :

Gatchina, 16 juin.

« Je suis profondément touchée des sentiments de sympathie que vous m'exprimez. J'y suis d'autant plus sensible qu'il m'arrive de la famille d'un homme dont le souvenir nous est cher. Acceptez mes sincères remerciements pour le don généreux que vous faites à nos chers blessés.

MARIE.

Notre Bloc-Notes

On mande d'Alais qu'hier après-midi un train de voyageurs a tamponné, au passage à niveau des Allemandes, une automobile du docteur Mouliné, de Mons-en-Baroeul, habitant Montpellier, et leur mécanicien.

M. et Mme Ginies ont été sérieusement blessés à la tête par des éclats de verre. Le mécanicien est indemne.

L'automobile a été partagée en deux.

— Le général Bobrikoff, gouverneur général de Finlande, entrait en Saint, à Helsingfors, lorsqu'un attentat a été commis contre lui. Le chef de sûreté Schaumann a tiré sur lui deux coups de pistolet. L'un a frôlé la tête du général, l'autre a atteint le général au cou; cette dernière blessure est légère.

L'agresseur s'est suicidé.

Le général Bobrikoff a succombé au bout de quelques heures.

— Le Ligue de l'Enseignement de Caen avait organisé, pour dimanche, une fête qui devait se tenir à Colombelles, sous la présidence de la Sénateur Schœnebelen, Préfet, et à laquelle avaient été conviés les enfants des écoles publiques de la ville.

L'inspecteur d'académie, se proposait d'exposé à la jeunesse laïque auditeurs et un public le sens de la solidarité, qui doit être le ressort moral, le trait-d'union entre les différentes classes de la démocratie, et le fondement de la République, pour l'éducation de la démocratie.

Par suite de l'opposition de la municipalité nationaliste, la réunion n'aura pas lieu. Le 19 juin, sera célébré, dimanche samedi, dans un banquet, par souscription, environ 500 personnes qui adhéré et qui sera servi dans les locaux de l'Ecole normale d'instituteurs. La fête sera présidée Près de Li-Ma-Tchéou, l'ennemi était augmenté par le Caboual, président de cette assemblée de la Ligue.

— Une grève de cochers vient de se déclarer à Paris; la plupart des grévistes appartiennent à la Compagnie l'Urbaine.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des sénateurs du Nord et du Pas-de-Calais, sur l'amendement de M. Roger-Ballu, ainsi conçu :

« L'indemnité pour l'incapacité de travail temporaire sera due à partir du 1er jour, si l'incapacité dure plus de 15 jours.

Tous les sénateurs ont voté *pour*, sauf M. Trystram, qui s'est abstenu.

Le Sénat a adopté par **284** voix contre **0**.

Voici maintenant comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les divers scrutins de la séance du jeudi 16 juin :

Sur l'amendement de M. Roger-Ballu, relatif à la loi militaire, tendant à autoriser les Conseils départementaux à élever jusqu'à 1 fr. 50, sur la perception des Conseils municipaux, l'allocation journalière aux familles nécessiteuses des hommes appelés sous les drapeaux.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Berses, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, de Montalembert, Pasqual, Plichon, Selle, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Béharelle, Bonte, Delaune, Delelis, Guillain, Mill, Morel, Motte, Ribot, Rose, Vallée.

La Chambre a rejeté par **257** voix contre **253**.

Sur l'amendement de M. Bouveri, demandant qu'on supprime les mots « Les communes contribueront à cette indemnité pour 10 0/0. »

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Berses, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, de Montalembert, Pasqual, Plichon, Selle, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Béharelle, Bonte, Delaune, Delelis, Guillain, Mill, Morel, Motte, Ribot, Rose, Vallée.

La Chambre a rejeté par **257** voix contre **253**.

Sur l'amendement de M. Bouveri, demandant qu'on supprime les mots « Les communes contribueront à cette indemnité pour 10 0/0. »

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Berses, Cardon, Cochin, Dansette, Debève, Debièvre, Defontaine, Delelis, Delory, Dron, Evrard Eliez, Grousseau, Lamendin, Lemire, Lepez, de Montalembert, Pasqual, Plichon, Selle, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Barrois, Béharelle, Bonte, Delaune, Delelis, Guillain, Mill, Morel, Motte, Ribot, Rose, Vallée.

La Chambre a rejeté par **257** voix contre **253**.

Sur l'amendement de M. Rionnel, celui-ci a demandé que le mot « Les communes de l'assassinat de Mlle Dhenin, pâlit à un tel point qu'il ne put s'empêcher de lui dire :

— Eh bien! quoi, Julien, serait-ce toi qui aurais fait le coup?

Et comme celui ci, interloqué ne savait que répondre, M. Ronnel ajouta :

— Si ce n'est pas toi, tu dois certainement en savoir long là-dessus, car la figure change trop.

— Il les engage à persévérer dans la voie qu'ils ont suivie jusqu'à ce jour, et à faire avec eux, en même temps que le lui pour l'instruction parement laïque, la lui nécessaire de deux ans pour tous ainsi que celle sur les fonctions universaires.

Un violent orage à Caudry

La grêle — Enormes dégâts

Hier, vers six heures du soir, un épouvantable orage s'est déchaîné sur Caudry et les environs.

Des grêlons, dont le poids atteignait 450 grammes et même 600 grammes sont tombés en abondance sur la région pendant dix minutes environ.

Il est impossible à l'heure actuelle d'évaluer le chiffre des dégâts. Ils seront certainement considérables.

Pas une vitre n'est restée aux fenêtres des habitations. Les plantes des jardins ont été fauchées à raz de terre. Les champs sont dans un état lamentable.

Parmi les établissements qui ont le plus souffert, on cite à l'heure actuelle les filesages Houdry à Caudry et Levy à Léger.

Là, comme chez les habitants, les carreaux, les pannes, tout a été brisé. Les pièces de toilles mêmes, qui se trouvaient dans les ateliers, ont été coupées, hachées. La dévastation causée par cet orage qui n'a duré qu'un temps relativement court, est incroyable. Un émoi indescriptible règne dans les pays.

L'Assass nat d'Haplincourt

Nouveaux témoignages

Jeudi les gendarmes ont interrogé la femme Coupé qui, avions-nous annoncé, avait fait à son amie des confidences sur l'assassinat de Mlle Dhenin.

La femme Coupé a finit par déclarer :

Dans la soirée du 13 mai, vers dix heures un quart, j'étais rentrée depuis une demi-heure, environ, me dit que les Leloir Jules et Julien venaient d'en faire du propre. Je l'interrogeai pour en connaître le sens exact et elle me dit : « Je ne sais; mais mon mari se contenta de me répondre qu'il me conterait cela le lendemain matin. Or, le lendemain, il ne m'en parla pas. Je ne bien que je ne lui eusse donné aucun argent à ce sujet, il rentra vers le minuit. Il me dit alors le récit de la course qu'il était passé la veille entre lui et les Leloir.

Enfin à l'estaminet tenu par M. Ronnel, celui-ci a déclaré que le jeudi matin, quelque de l'assassinat de Mlle Dhenin, pâlit à un tel point qu'il ne put s'empêcher de lui dire :

— Eh bien! quoi, Julien, serait-ce toi qui aurais fait le coup?

Et comme celui ci, interloqué ne savait que répondre, M. Ronnel ajouta :

— Si ce n'est pas toi, tu dois certainement en savoir long là-dessus, car la figure change trop.

Le Conseil de Préfecture

Audience du 17 Juin 1904

Cette audience, à laquelle peu de monde assistait, était consacrée à la mise au rôle des affaires rendus au sujet des protestations développées au cours des précédentes séances.

M. Grand, président du Conseil de Préfecture, assistait MM. Bonchard, conseiller général, Godefroy, conseiller de préfecture, présidait la séance.

M. Ricard, conseiller de préfecture remplaçant M. Aubert, secrétaire général de la Préfecture, occupait le siège du gouvernement.

Armentières. — Ainsi qu'on le prévoyait les élections d'Armentières s'ont annulées.

Voici les intéressantes : conclusions qui accompagnent ce jugement :

Considérant qu'il avait été constitué trois bureaux de vote dans la commune d'Armentières, que le dépouillement du scrutin opéré sur chaque bureau, et que les résultats avec tous les documents avaient été apportés à la mairie pour permettre au bureau central de faire le recensement des résultats partiels, vérifier les documents et proclamer les élus;

Qu'en ce moment, à la suite d'une violente bagarre, tous les documents concernant le second bureau, c'est-à-dire liste électorale, liste d'émargement, procès-verbal et bulletins contenants et annexés, ont totalement disparu;

Considérant que lorsque le bureau, le procès-verbal, la liste d'émargement et les bulletins contestés ont également disparu;

Considérant dès lors que le Conseil se trouve en présence d'une élection où les résultats seuls du premier bureau peuvent être reconstitués bien qu'aucun procès-verbal n'ait été rédigé;

Considérant que s'il est admis en ce qui concerne les 1e et 3e bureaux, que la proclamation des résultats a été faite par le président des bureaux, l'absence de tout document écrit de 2e bureau ne permet pas de considérer comme ayant la preuve testimoniale pour reconstituer l'élection.

Qu'en effet les certificats émanant d'électeurs et qui sont versés aux débats ne contrôlent complètement, les uns déclarant avoir entendu proclamer les résultats dans le 2e bureau, donnant 80 voix au candidat Mille, les autres, la liste municipale sortante, les autres, au contraire, accordant à cette dernière 150 voix de majorité à la concurrence.

Considérant d'autre part qu'il résulte de la lettre du 28 mai 1904, de M. Lemaire, président du bureau central, que de nombreux bulletins contestés avaient été joint au procès-verbal du 2e bureau et que leur disparition en même temps que celle des autres documents sont de nature à rendre suspecte la proclamation qui a pu être faite par le président du bureau que dès lors, sans qu'il y ait lieu de s'arrêter aux autres griefs formulés, il y a lieu d'annuler les opérations électorales qui ont eu lieu à Armentières le 8 mai 1904.

Bruay. — L'élection de M. Dulieu Henri est annulée. Le surplus de la protestation est rejeté.

Denain. — Il est donné acte à M. Houtart de son désistement. La seconde protestation est rejetée.

Estaires. — Comme à Armentières les élections de la 1re section sont annulées.

Voici les conclusions de cet arrêté :

Considérant que pendant le dépouillement de graves désordres accompagnés de bagarres se sont produites;

Qu'il résulte des déclarations du Maire de cette commune, consignées dans un procès-verbal du commissaire spécial de police, que quelques gardes du bureau électoral : bulletin, feuille de pointage ont été emportés hors de la mairie par des scrutateurs désireux de les préserver de tout accident.

Que quelques-uns de ces documents n'ont été rapportés à la mairie que le lendemain 7 heures du matin;

Considérant d'autre part que le procès-verbal n'a point été rédigé, et que les feuilles de pointage parvenues au greffe ne sont pas signées;

Qu'il résulte des déclarations du Maire, que l'urne dans laquelle on avait remis précédemment au moment des bagarres, les bulletins séparés dans le 2e bureau, n'a pas été scellée que le lendemain lundi, à 3 heures du soir;

Considérant qu'en présence de ces faits, il n'y a point lieu de continuer le dépouillement interrompu, les documents remis au Conseil ne présentant plus aucune garantie d'authenticité et de sincérité exigée par la loi.

Frotin. — L'élection de MM. Chuffart, Bataille et Carbonnel, comme maire et adjoints est annulée.

Houplin. — L'élection du maire et de l'adjoint est annulée. Il en est de même pour l'élection de MM. Breme et Dutilleul.

Tourcoing. — Les élections de MM. Sauvage, Brunisux, Collet et Deleclusc, sont annulées.

Comines. — L'élection de MM. Monard Eustache et Paul Bouchez en qualité d'adjoint de la commune est annulée.

Petite-Forêt. — L'élection de M. Charles Dissinx comme maire est annulée. Les autres protestations sont rejetées.

Somain. — M. Emile Baisille est élu membre du Conseil municipal. L'élection de M. Beauvois est annulée. Le surplus de la protestation est rejeté.

Steenvorde. — L'élection de M. François Ernest est annulée. Les autres protestations sont rejetées.

Valenciennes. — M. Léjolliez est proclamé élu membre du Conseil municipal et classé au 25e rang des conseillers.

L'élection de M. Armbruster est annulée.

Wasquehal. — L'élection de M. Leuer Edouard est annulée. Les autres protestations sont rejetées.

Wemaere-Cappel. — M. Jérémie Hermant est proclamé élu conseiller municipal de Wemaere-Cappel à la date du 1er mai. Par voie de conséquence le second tour de scrutin auquel il a été procédé est annulé.

Sont rejetées les protestations contre les opérations électorales de Beaufort, Camphin-en-Pevèle, Escaupont, Frelinghien, Hautmont, Marcq, Pecquencourt, Téléghem, Thiennes, Roubaix 1er et 2e bureaux.

Des enquêtes sont ordonnées sur les élections d'Houplin, de Bry, de Fournes, de Mouvaux et Bousières.

TRIBUNE VERRIÈRE

Nous recevons la lettre suivante, que notre impartialité nous fait un devoir de publier :

Dans son numéro du huit dernier, le *Grand Echo du Nord* publie une note sur « La situation Verrière » de Carvin-Epinoy et Aniche.

Nous apprenons d'autre part que la même note aurait paru dans d'autres journaux, dans le but évident de faire croire au public que la situation est très critique en France.

Il est certain que l'industrie verrière souffre depuis quelque temps de la surproduction, tant la verrerie européenne qu'américaine. Mais la situation de la verrerie française est elle réellement aussi désastreuse qu'on veut bien nous la montrer? ?

Nous prétendons que non.

Or, les insertions du genre de celle relatée par le journal le *Grand Echo du Nord* évidemment inspirées par l'association des maîtres de verreries elle-même, dans le but d'éloigner les ouvriers de la verrerie du Nord, de s'en emparer à vil prix de la démarche ensuite, comme elle l'a fait pour la verrerie ouvrière, pour la verrerie de Jeumont, et toutes celles qui sont toutes sous ce joug.

On n'invoque plus comme il y a deux ans la concurrence de la machine, cet argument est sans doute réservé pour d'autres occasions, lorsqu'il sera nécessaire de l'employer encore.

Quoi qu'il en soit, nous protestons énergiquement contre les bruits répandus, et notre protestation s'appuie sur le fait suivant, que nous mettons au défi de démentir : *en même temps que l'association des patrons verriers fait croire que la verrerie se meurt, elle lance une nouvelle circulaire en date du 5 juin, portant le de chaix à 41 fr. et le 3e à 47 francs.*

C'est bien la preuve qu'elle se moque du public en le détournant des affaires de verreries.

« Les conséquences de l'énorme différence « existant entre les prix de revient belges et « ceux de nos verreries françaises apparaissent « clairement », dit la note du *Grand Echo*, et plus loin « notre concurrence » « est ruineuse « sur les marchés étrangers et français. »

Les conséquences apparaissent clairement en effet, très clairement. Au moment où les patrons verriers annoncent la concurrence ruineuse sur les marchés étrangers et français, ils augmentent le prix du verre (circulaire du 5 juin dernier) juste trois jours avant la publication de la note du *Grand Echo*.

Franchement, n'est-ce pas se moquer du public, des marchands de verre et de verre? Quel est le commerçant de bon sens qui pourra expliquer comment il est possible d'augmenter ses produits lorsqu'il y a concurrence ?

Nous laissons au correspondant du *Grand Echo* le soin de nous expliquer ce mystère.

R. HANCART,
secrétaire du Syndical des verriers.

Dernière Heure

PARIS

Le régime des sucres

L'*Officiel* publie ci-contre un décret complétant ainsi qu'il suit le décret du 13 septembre 1880 sur les sucres :

Pour les confitures gelées, les compotes de fruit, n'ayant reçu aucune addition de glucose ni de resine, le sucre cristallisable ajouté donnera lieu à la décharge des droits de douanes et taxes de sucre brut souscrites dans les conditions réglementaires ci-dessus.

La quantité de sucre admissible à la décharge des dites obligations sera évaluée de la manière suivante :

Les laboratoires détermineront la proportion du sucre inverti pour cent (sucre inverti apporté par les fruits et sucre inverti provenant de l'inversion du sucre ajouté) et ajoutera cette proportion en retranchant 10 (poids du sucre supposé provenir des fruits) et la différence obtenue multipliée par 0,95 donnera la qualité de sucre à admettre en décharge.

PARIS

Perquisition chez M. Chabert

La perquisition opérée ce soir à 7 heures au domicile de M. Chabert a duré jusqu'à dix heures. Les magistrats ont saisi un grand nombre de documents et toute la correspondance de M. Chabert.

Le tout a été placé dans une malle mise sous scellés. M. et Mme Chabert étaient présents.

TOKIO

Les navires japonais coulés

D'après les survivants des transports coulés il y avait vingt transports en mer au moment du raid de l'escadre russe de Vladivostok. Les survivants disent qu'après l'attaque, la deuxième escadre pourrait les venger. Les Russes ont que, dans un combat qui a suivi, un croiseur russe, qu'on présume être le *Rurick*, a été coulé.

Les autorités de la marine n'ont toutefois pas reçu d'information à ce sujet.

Le transport *Sigmara* est toujours manquant.

ROUBAIX

Groupe scolaire de la rue d'Oran. — Programme du 19 juin :

Samedi soir : Retraite aux flambeaux organisée par l'Association des Anciens Elèves avec le concours des plus grands élèves actuels de l'école et de la fanfare « l'Espérance ».

Le cortège suivra l'itinéraire suivant : Départ de l'Ecole, rue Delespaul, rue d'Oran jusqu'au pont de la Vigne, rue de Cartigny, rue d'Alger, Grand'Rue, rues de la Conférance, d'Alger, de Cartigny, du Caire, de Constantine, d'Alger, du Hutin, Delespaul, rentrée à l'Ecole.

Dimanche à 10 heures du matin, défilé, avec chants, des 1100 élèves du groupe scolaire. Ce défilé suivra le même itinéraire que la retraite aux flambeaux.

A le rentrée à [illegible] les gâteaux à tous les élèves.

A 9 heures, illumination du square Pierre Catteau. Concert et mouvements de gymnastique.

Accidents du travail. — M. Jules Delhante, âgé de 21 ans, demeurant rue de Condé, 61, étireur chez MM. Eugène Motte et Cie, s'est fait une plaie lancinante de l'index droit. Vingt cinq jours de repos.

— M. Pierre Decock, âgé de 62 ans, demeurant rue de l'Epeule, 235, homme de peine chez MM. F. Roussel père et fils, s'est fait une contusion violente de la poitrine. Douze jours de repos.

— M. Derman Paul, âgé de 32 ans, demeurant à Tourcoing, domestique chez Mme Vve Lantoin, s'est foulé le pied gauche en descendant de sa voiture. Vingt jours de repos.

La foudre. — Hier vers cinq heures de l'après-midi, la foudre est tombée sur la teinturerie veuve Grousseau-Batin, rue Duflot.

Les dégâts sont insignifiants. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Chevaliers de la Fourchette. — La commission administrative des Chevaliers de la Fourchette prie aux membres de bien vouloir assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 18 courant, à 8 heures 1/2 du soir.

Cette du jour : Festival d'Octonde des 7 et 8 août prochain.

Un pendu. — Mardi François, né à Puisieux-Clouzie, le 13 mai 1854, manœuvre de maçon, a été trouvé pendu dans la chambre de son logement, 13, rue du Tilleul.

Mardi buvait beaucoup et se trouvait sans travail depuis quelques jours. On croit que c'est par peur de la misère qu'il s'est suicidé.

M. le docteur Blée, médecin-légiste, a visité le cadavre.

Menus faits. — La visite du lait a été faite hier matin dans les cinq arrondissements de police, 94 marchands ont été visités : 225 échantillons ont été pesés et 8 ont été conservés.

— M. Louis Friod, demeurant à l'Hôtel des Pompiers, a trouvé un portemonnaie contenant une reconnaissance du Mont-de-Piété.

— M. Delestrant, demeurant rue Vauban, 42, a trouvé un portemonnaie.

— Il a été saisi hier matin, au Minck, 350 kilogs de poissons de mauvaise qualité.

— M. Clément Meurnis, le 3 juin, 1904, fraudeur, demeurant rue de l'Alma, cour Lefebvre-Dupire, a été mis en état d'arrestation pour outrages à la police.

— Bécu Joseph, né à Bruges, le 25 août 1873, homme de peine, demeurant rue Vallon, 31, expulsé de France par arrêté ministériel du 24 janvier 1901, a été mis en état d'arrestation hier après-midi, rue des Fondeurs, par le service de sûreté.

— Tahon Pierre, âgé de 18 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue de la Lys, cour Lacoste, 23, a été mis en état d'arrestation pour outrages à la police.

— Wallaeys Jean, âgé de 10 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 94, déjà poursuivi plusieurs fois pour vol, a été l'objet d'un procès-verbal pour vol d'une bicyclette de 2 fr. 50, au préjudice de M. Destailleurs Léon, marchand de bourre, rue de la Vigne, 67.

LUMINOL *Savon pour le Linge, les Laines, les Flanelles elle Menage.*

WATTRELOS

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à huit heures, sous la présidence de M. V. Lepiat, Maire.

M. J.-B. Quenoey est nommé secrétaire de séance.

Le receveur municipal donne lecture du compte de gestion de 1903 qui s'établit de la façon suivante :

Recettes : ordinaires, 162.004 fr. 50 ; extraordinaires, 49.375 fr. 48 : supplémentaires, 79.974 fr.04. Total des recettes, 291.354 fr. 02.

Dépenses : ordinaires, 182.453 fr. 35 ; extraordinaires, 44.069 fr. 15 : supplémentaires, 38.185,07. Total : 264.707 fr. 67.

D'où un excédent de recettes de 26.646 fr. 45. L'excédent de recettes de l'exercice 1902 est de 5.586 fr., l'excédent définitive est de 32.147 fr. 31.

M. Lecomte déclare qu'il n'approuvera pas ce compte, à cause du mauvais entretien des chemins. Malgré les explications peu claires du maire, la minorité approuvera le compte et approuve le compte de gestion de 1903. Le budget primitif de 1904 qui s'équilibre par une somme de 200.430 fr. 22, est adopté à l'unanimité.

Les comptes de gestion des établissements charitables sont approuvés.

Le maire donne lecture d'une lettre préfectorale annonçant que le projet d'agrandissement de l'école du Crétinier est en bonne voie d'exécution.

Le Conseil décide de réserver une des deux nouvelles classes de l'école du Crétinier à l'école de garçons du Centre, pour la création d'un cours supérieur.

— Lecture est donnée d'un rapport de la Commission des finances en faveur de la création d'une caisse de retraites pour les employés des services municipaux de Wattrelos. Le principe de cette création avait été admis à l'unanimité, en séance du Conseil, le 1 juin 1899. La Commission propose aujourd'hui de réaliser ce projet sur les bases suivantes :

Chaque employé versera 5 0,0 de ses mensualités ; la ville versera une contribution mensuelle équivalente. Ces sommes figureront sur un livret de la Caisse d'épargne de Wattrelos. Si le livret excède 1.500 francs, l'employé titulaire adressera un titre de pension au Maire qui devra représenter à toute demande de l'Administration municipale. Les titulaires des livrets pourront avoir recours aux mêmes conditions à la Mairie ; y travailler chaque jour aux heures réglementaires et non temporairement ou aux pièces ; avoir droit à un mois de congé ; bénéficiaire d'une pension pour services antérieurs.

Le rapport de la Commission fait remarquer que le principe de la contribution de cette caisse de retraites remontant à cinq années, il est juste que les titulaires puissent les remonter la retenue de 5 0,0, de un à cinq ans, moyennant, bien entendu, contribution égale de la commune. Le Conseil municipal permet, d'ailleurs, aisément c